



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 19 mars 2009

## Nouvelle organisation sectorielle de l'économie laitière suisse

**Aujourd'hui a été posée la première pierre d'une organisation sectorielle largement représentative de toute l'économie laitière suisse. A l'initiative de l'Union Suisse des Paysans, les organisations de producteurs et les différents acteurs de l'industrie laitière, des fromageries et du commerce de détail se sont réunis à Berne. Ils ont clairement montré leur volonté de relever les défis posés par l'avenir au moyen d'une interprofession commune. En attendant la mise sur pied de la nouvelle structure, l'élaboration d'instruments possibles de stabilisation du marché se poursuit au sein des organisations existantes.**

Avec la disparition du contingentement laitier d'Etat, qui interviendra au 1<sup>er</sup> mai 2009, le marché suisse du lait doit affronter des temps difficiles. L'existence d'une organisation sectorielle efficace est donc de première importance pour la santé de notre économie laitière. Les principaux acteurs de la branche ont reconnu la nécessité de disposer d'une structure faïtière qui regroupe tous les échelons de la filière. Lors de la séance qui s'est tenue aujourd'hui sous la houlette de l'USP, une quarantaine de représentants de la production laitière, de la transformation et du commerce de détail se sont prononcés en faveur de la création d'une nouvelle organisation sectorielle largement représentative de toute l'économie laitière suisse.

La nouvelle institution devra définir les paramètres déterminants pour l'ensemble de la filière laitière. En font partie la définition d'un modèle de régime de droit privé, la planification en commun des quantités, la fixation d'un indice du prix du lait, ou la planification de mesures communes de promotion des ventes. En vue de la suppression du contingentement laitier, les organisations de producteurs et de transformateurs ont, ces derniers mois, élaboré des instruments importants pour la gestion du marché. La nouvelle interprofession aura pour tâche d'harmoniser ces différentes démarches de la production, de la transformation et du commerce.

Dans un deuxième temps, une commission de travail va rapidement s'atteler aux travaux préliminaires nécessaires. Parallèlement, les travaux déjà en cours pour l'élaboration des instruments idoines se poursuivent jusqu'à ce que la nouvelle interprofession soit opérationnelle. Une fois les statuts et les règlements rédigés, l'organisation sectorielle sera officiellement constituée et entrera en fonction.

### *Renseignements:*

*Hansjörg Walter, président de l'USP, portable 079 404 33 92*

*Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, portable 079 219 32 33*

*Martin Rufer, responsable du département Production, marché et écologie, portable 078 803 45 54*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*